



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 7 octobre 2024 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

845, avenue Saint-Charles

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser une hauteur de bâtiment de 13 m, contrevenant à la hauteur maximale de 11 m.

Disposition visée: *Règlement de zonage 2024-215, Annexe 2 – Grilles des usages et des normes, spécifications pour la zone MI-11.*

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 7 octobre 2024**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 20 septembre 2024.

La directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI
GREFFIÈRE